

N° CP

6^e/135-06

Séance du

24 NOV. 2006

**CONSTRUCTION NEUVE, RENOVATION OU EXTENSION DE BATIMENT
EXISTANT DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS
D'ELEVAGE (PMBE)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport DM1 2005 n° 2005/III – 6è/13 du 24 juin 2005 relatif au positionnement du Département concernant le « Plan Bâtiment » Etat,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3^e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général


APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde un total de subvention de 50.010 € pour la construction, rénovation ou l'extension de bâtiment existant dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE), aux exploitants ci-dessous :

- GAEC BABE à COURTAVON 16.670 €
- GAEC FERME WILLERHOF à FISLIS 16.670 €
- EARL LE LUPPACHHOF à BOUXWILLER 16.670 €

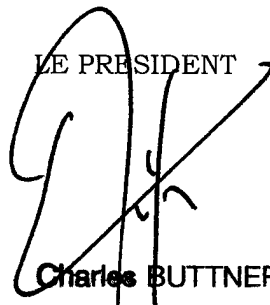
Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 204/2042F/74

Acte certifié exécutoire
 Réception par le Préfet 28 NOV. 2006
 Publication - 1 DEC. 2006.....
 Pour le Président du Conseil Général
 et par déléguation →



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

RECU A LA PREFECTURE
 28 NOV. 2006

Adopté

.....voix contre
abstentions